

**COMMUNE DE FARGES**  
**Procès - verbal n° 52 du Conseil Municipal**  
**Séance du 05 septembre 2018**

**Présents** : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET- Catherine DAVIT - Patrick BESTMANN - Arnaud MARTIN- Simone ARMAND - Joseph WAPOU - Michel REY

**Absents excusés** : Noël PLISSONNIER (pouvoir à Patrick BESTMANN) - Yveline GALLETI - Corinne EVRARD (pouvoir à Catherine CAILLET) - Sonia LOVENJAK-LEBEUF (pouvoir à Joseph WAPOU)

**Absents** : Dimitri AMADIEU - Laurent FILPA - Gaël ORIA

**1/ Désignation du secrétaire de séance** : Catherine DAVIT

**Procès-verbal n° 51 de la séance du 03 juillet 2018** : une précision rectificative est apportée au PV n°51 portant sur l'emplacement de la maison familiale rurale. Cette implantation aura lieu sur la parcelle n°ZA70 et non ZA120, cette dernière étant une partie de l'emplacement réservé pour l'implantation de la future caserne des pompiers du Sud Gessien (prise en charge par le SDIS). La délibération n°Del030718-53 fait bien état de la parcelle n°ZA70. **Accepté à l'unanimité** après cette correction.

**2 / Urbanisme** : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP GREEN PLANET- DP DUMEZ Sylviane - DP KRILL Françoise- DP PLISSONNIER Noël – DP VARGAS BURNEO Carmen.

**3 / Délibérations** :

- Une décision modificative (N° 2/2018) est nécessaire. En effet, l'infraction constatée à l'école courant juillet a nécessité le remplacement des tablettes mises à disposition fin 2017 aux écoliers. Le coût de leur remplacement est imputé en section investissement ainsi que le virement de crédit du compte N° 2041582 op.212 au compte 2041582. Deux ajustements de compte sont également nécessaires en section fonctionnement. Le montant de la DM N° 2/2018 pour les opérations réelles est de 9 247,00 € en section fonctionnement et de 8 520,00 € en section investissement. Il faut ajouter en section d'investissement les montants d'opérations patrimoniales nécessaires pour les opérations d'inventaire des années 2015, 2016 et 2017 qui se chiffrent à 40 474,00 €. Soit un total de la section fonctionnement (R/D) 9 247,00€ et total de la section d'investissement (R/D) 48 994,00 €. **Accepté à l'unanimité.**
- La Société DYNACITE a sollicité la commune pour la garantie bancaire de deux logements sociaux, sis « la Ferme d'Émile », route des poses à Asserans. Les montants sont de 27 000,00 € (contrat N° 79788) et de 21 540,00 € (contrat N° 80280). **Accepté à l'unanimité.**

**4/ Divers** :

ADAPEI : L'opération brioches pour cette association est prévue la semaine du 1er au 7 octobre 2018. Comme les années précédentes, la commune de Farges versera une subvention, déjà prévue au budget primitif 2018.

Afin de préserver la Mairie d'éventuelles retombées négatives, Madame le Maire demande aux conseillers qui se rendent au city stade, après les horaires d'autorisation d'utilisation, de le faire à titre de citoyen. Bien que l'engagement de chacun soit souligné, il est préférable, en cas de non-respect du règlement, de prévenir la gendarmerie.

Mme M. WENGER Tosca et Walter ont adressé une lettre de remerciements pour l'entretien des chemins et le suivi du service voirie dans le village.

Arnaud MARTIN fait part d'obstacles réguliers sur la route de Pougny (hauteur de la petite casse). Le Maire ira constater et la Police Municipale sera saisie pour un suivi régulier.

Séance levée à 20H00

Arrivée des Vice-Présidents de la Communauté de Communes  
Reprise de séance à 20H04

Avant d'entamer la présentation du débat du PADD, Madame le Maire remercie les services de la CCPG qui après beaucoup de travail avec les communes du Sud Gessien, ont mis en place le transport à la demande pour plusieurs lignes. Elle souligne que déjà d'autres demandes lui ont été rapportées et soumettra, avec ses collègues dans les prochains mois, une demande d'avenant à ce contrat.

Monsieur Vincent SCATTOLIN, Vice-Président du service aménagement de la CCPG, précise les raisons qui ont nécessité un nouveau débat du PADD du PLUi. Il présente, avec ses collègues délégués à la mobilité et à l'habitat, Monsieur Jean-François OBEZ et Madame Michèle CHENU-DURAFOUR, la présentation du document du PADD.

Plusieurs observations sont émises par le Conseil Municipal de Farges :

- « Accompagner le développement touristique des communes de la Valserine » : Pourquoi ne pas prévoir l'ensemble du territoire et notamment le Sud Gessien ?
- « Favoriser la création de RAM, MAM, pouponnières, garderies ... » : Les jardins d'enfants accueillant les enfants placés de 3 à 6 ans ont été oubliés.
- « Permettre l'implantation d'une fourrière » : Il est demandé de mentionner dans le Nord Gessien. En effet, les travaux du CISP depuis plusieurs mois ont souligné que ce besoin spécifique était nécessaire pour les grandes villes du territoire. Le Maire souligne l'opportunité de faire une étude de cet aménagement sur le site de la déchetterie de Versonnex qui va déménager sur une autre commune.
- « Eviter la fermeture des milieux ouverts par l'enrichissement, notamment sur les secteurs d'alpage et dans la Valserine » : Le Maire fait valoir que concrètement, il sera difficile de maintenir cette orientation. Tout dossier de création de piste ou tous travaux sur les alpages nécessitent l'avis des services de la DREAL et de la Réserve Naturelle. Les travaux du SIVOM du Grand Crêt d'eau, regroupant sept communes de notre territoire, en sont tributaires.

Aucune autre observation n'est requise.

Monsieur SCATTOLIN soumet pour avis, le règlement du règlement local de publicité intercommunal qui sera voté courant 2019, indépendamment du PLUi. Farges, membre du parc naturel régional (PNR), aura des autorisations d'affichage publicitaire très restreintes. Le tout, étant géré par la police du Maire. L'assemblée est informée que dans l'attente de ce règlement, le Maire autorisera tout intervenant économique de la commune à déposer des panneaux publicitaires. Elle émet également ses craintes pour les panneaux publicitaires des lotissements privés.

Le maire demande aux services de la CCPG, l'échéancier exact pour la mise en application du PLUi :

- Octobre 2018 : débat du PADD par le Conseil Communautaire
- Janvier 2019 : arrêt du PLUi par le Conseil Communautaire
- Février, mars, avril 2019 : Consultation des PPA
- Mai, juin 2019 : Enquête publique
- Automne 2019 : relecture des documents
- Fin 2019 : vote du PLUi par le Conseil Communautaire.

Séance levée à 21H30

La secrétaire de séance  
Catherine DAVIT

